



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Octobre 2023



Where
fresh thinkers
bloom



Le respect des principes de durabilité et de développement est un élément clé des valeurs du groupe Epta. Il fait partie intégrante de notre chaîne d'approvisionnement et de notre stratégie d'achat.

Les fournisseurs sont censés connaître, avoir compris et avoir mis en place les processus pour se conformer aux lois et aux réglementations applicables dans les régions dans lesquelles ils opèrent ou exercent leurs activités, afin de respecter les droits de l'homme internationalement reconnus et les normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise ("normes ESG"), ainsi que prévu notamment par les conventions internationales.

Le groupe Epta travaillera avec les fournisseurs en vue de développer la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement. Les principes de ce Code de conduite des fournisseurs constituent une partie importante pour la sélection et l'évaluation de nos fournisseurs. Nous attendons de vous, en tant que fournisseurs, que vous adoptiez ces normes et que vous veilliez à les reproduire tout au long de votre chaîne d'approvisionnement.

Conformément à la vision du groupe Epta : *Construire une réfrigération durable, ensemble*

ensemble, nous nous engageons à :

Environnement & Santé et Sécurité

- Respecter toutes les réglementations et les normes applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.¹
- Opérer de manière responsable vis-à-vis de l'environnement et économe en ressources, en couvrant les domaines clés des ressources naturelles et de la conservation.
- Agir de manière responsable dans la sélection des partenaires de la chaîne d'approvisionnement et dans votre influence pour améliorer la performance environnementale tout au long de la chaîne de valeur.
- Utiliser les ressources de façon efficace et s'efforcer de réduire la consommation des ressources, notamment des matières premières, de l'énergie, de l'eau et des carburants, mais aussi les émissions dans l'air, l'eau et le sol.
- Promouvoir la sécurité et la sensibilisation à l'environnement dans le cadre du développement, de la fabrication et de l'élimination des produits et des déchets.
- Assurer que la qualité et la sécurité des produits sont conformes aux normes applicables.
- Encourager le développement d'une culture d'entreprise dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, par le biais de programmes de sensibilisation des travailleurs, d'initiatives spécifiques et d'une collaboration avec des partenaires experts sur ces questions.
- Utiliser des processus respectueux de l'environnement et protéger vos salariés, vos voisins et la population en général contre tout impact ou risque environnemental.
- Minimiser l'impact sur la biodiversité et le changement climatique afin de protéger les moyens de subsistance de la population.

¹ ISO14001 Système de management environnemental ; ISO5001 Management de l'énergie ; ISO18001 Norme sur le système de management de la santé et de la sécurité

Social

- Assurer le respect et la protection des droits humains fondamentaux des travailleurs, en condamnant le travail des enfants et en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, conformément à toutes les lois et réglementations locales applicables et aux normes internationales.²
- Refuser le travail forcé, obligatoire ou la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement. Tout travail doit être librement choisi et il est interdit de retenir, détruire, confisquer ou dissimuler l'identité ou les papiers d'identité d'un travailleur.
- Promouvoir une culture d'égalité des chances pour tous et ne tolérer aucune discrimination fondée sur le genre, la race, la religion, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle ou toute autre catégorie légalement protégée.
- Respecter toutes les normes applicables en matière de conditions de travail, conformément aux lois, aux réglementations et aux normes locales, pour tous les salariés, et leur assurer une rémunération et des avantages équitables et compétitifs afin de soutenir l'égalité de traitement pour le travail et/ou des normes minimales.
- Fournir un environnement de travail sécuritaire et sain et prendre des précautions pour éviter les accidents et les blessures.
- Permettre aux employés et aux autres parties prenantes de signaler des inquiétudes ou des pratiques potentiellement illégales sur le lieu de travail.
- S'engager à respecter les lois et les règlements applicables aux matériaux issus de zones de conflit ou à haut risque (CAHRA) pour avoir l'assurance qu'aucun "minéral de conflit" 3TG (tantale, étain, tungstène et or) et le cobalt ne financent ni ne tirent avantage directement ou indirectement de la violence armée ou qu'ils ne participent pas à la violation des droits de l'homme.
- La portée des politiques et du devoir de diligence doit être conforme aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en matériaux issus de zones de conflit ou à haut risque.

² La déclaration universelle des droits de l'homme ; Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies ; Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; *les 8 conventions fondamentales de l'OIT.*

Gouvernance

- Considérer l'intégrité commerciale comme étant à la base des relations d'affaires.
- Identifier et respecter toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables, y compris la conformité aux permis, aux licences, aux enregistrements et aux certificats.
- S'engager à agir de manière professionnelle, équitable et intègre dans toutes les transactions et les relations commerciales et mettre en œuvre et appliquer des politiques et des procédures efficaces pour lutter contre la facilitation de toute activité d'évasion fiscale, de corruption, de pots-de-vin et de blanchiment d'argent.
- Éviter toute situation susceptible de constituer ou de générer un conflit d'intérêts et communiquer rapidement tout conflit d'intérêts concernant le groupe EPTA et/ou ses personnes.
- Adopter des pratiques commerciales équitables, impartiales et éthiques, excluant toute forme de limitation de la concurrence libre et légale et garantissant la conformité aux lois applicables.
- Respecter toute information confidentielle et privée sur vos salariés, vos clients et vos fournisseurs et protéger les données et la propriété intellectuelle.
- Mettre en œuvre des plans de continuité pour les activités et l'approvisionnement.
- Développer et utiliser des systèmes de gestion et des contrôles en rapport avec ce Code de conduite, ainsi qu'avec les lois, les règlements et les normes applicables.
- N'avoir aucun comportement illégal ou contraire à l'éthique et respecter les normes de pratiques commerciales équitables.

Durabilité

- Faire tous les efforts raisonnables pour mettre en place des stratégies, des politiques et des objectifs environnementaux clairs, comprenant les aspects environnementaux et l'impact sur les activités et les chaînes de valeur.
- Faire tous les efforts raisonnables pour mettre en place des systèmes de gestion afin d'améliorer en continu l'efficacité énergétique de vos activités
- S'efforcer de minimiser et de prévenir tout rejet de substances dangereuses ou d'ingrédients actifs via des déversements ou des émissions dans l'environnement.
- S'efforcer d'apporter une valeur de durabilité à chaque contrat et encourager les partenaires de la chaîne d'approvisionnement à soutenir la réalisation de ces objectifs et moteurs de développement durable.
- S'efforcer d'apporter des améliorations progressives à vos activités et, par l'adoption de bonnes pratiques d'exploitation, d'assurer une utilisation responsable des ressources naturelles, une production plus propre, la prévention de la pollution et la progression des produits avec un plus faible impact environnemental.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soient transparents quant à leurs pratiques d'approvisionnement en matières premières et que, sur demande, ils partagent les informations pertinentes concernant la traçabilité en support des objectifs plus larges du groupe Epta en matière d'approvisionnement responsable.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent leur propre système de gestion (monitoring, rapport et amélioration) afin de promouvoir la conformité ESG à chaque niveau de la chaîne de valeur commune.

Les principes exprimés dans le code de conduite des fournisseurs constituent une partie importante de notre processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs. Ils visent à établir un cadre pour un développement positif des pratiques d'approvisionnement via un dialogue régulier et des relations de travail. Nos fournisseurs sont tenus de reconnaître ces principes ou de démontrer leur engagement par le biais de leur propre code de conduite ou de leurs politiques qui intègrent ces normes.

Nous nous réservons le droit - via une combinaison d'audits, d'auto-évaluations et d'examens de la documentation - de déterminer la conformité et de convenir des plans d'amélioration, lorsque nécessaire. Des examens périodiques et des audits de suivi peuvent également être effectués pour surveiller les niveaux de conformité.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils développent et mettent en œuvre des systèmes de gestion adaptés à la taille de leur entreprise et à leur secteur d'activité, afin de garantir le respect des lois et des réglementations en vigueur, et nous les y encourageons.

Au cas où nous aurions connaissance de problèmes ou de préoccupations concernant des violations de ces principes et qu'aucune action corrective ne serait mise en œuvre ou qu'aucune amélioration n'y serait apportée, ou bien en présence d'un incident de violation grave, le groupe Epta se réserve le droit de réexaminer la continuation de la relation commerciale et de prendre les mesures appropriées, y compris et jusqu'à la résiliation des contrats.

Rien dans le présent document n'est destiné à remplacer des dispositions plus strictes contenues dans un contrat ou dans un accord particulier.

Ce document représente la première version du Code de conduite des fournisseurs, disponible sur le site web www.eptarefrigeration.It

Epta s'engage à revoir et à mettre à jour périodiquement ce document.



Milan, octobre 2023

EPTA Group

Directeur Achats et Approvisionnements du groupe
Simone Salani

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Simone Salani".

(Signature)

FOURNISSEUR : _____

Fonction du fournisseur, Date et Signature : _____